

## Projet d'agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-Terre à Alma

Dossier : 6211-04-063

### Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 31 janvier au 17 mars 2017

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-Terre à Alma* a pris fin le 17 mars 2017. Conformément au mandat qui lui a été confié le 18 janvier 2017 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 31 janvier au 17 mars 2017, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---

## Le projet

### Justification et description

Le Centre de villégiature Dam-en-Terre situé à Alma, sur des terrains privés en bordure de la rivière Grande Décharge, souhaite agrandir sa marina pour ajouter 54 places aux 90 emplacements à quais déjà existants, aménager un nouveau quai pour son bateau de croisière La Tournée d'une capacité de 150 passagers, aménager un nouveau quai à essence, construire une nouvelle capitainerie et remplacer les quais flottants actuellement utilisés.

Les travaux prévus comprendraient l'installation d'un quai flottant de 3,5 m de largeur et 5,7 m de long ancré avec des blocs de béton pour le bateau La Tournée. Cette infrastructure occuperait une superficie totale au fond de la baie de 5,4 m<sup>2</sup>. Les quais flottants pour les 54 nouvelles places seraient ancrés au fond de la baie avec 40 blocs de béton couvrant une superficie de 25 m<sup>2</sup>.

Le quai à essence serait démantelé pour ensuite être reconstruit au même endroit occupant une superficie de 71 m<sup>2</sup> soit 3 m<sup>2</sup> supplémentaires permettant d'accueillir deux bateaux en même temps. Quant à l'actuelle capitainerie, celle-ci serait démantelée pour ensuite être reconstruite à proximité. Ces travaux seraient exécutés en dehors de la saison d'activité de la marina en 2017.

Finalement, les quais flottants actuels seraient remplacés en 2018 par des quais réutilisant les ancrages déjà existants. La superficie totale des structures flottantes passerait de 4 687 m<sup>2</sup> à 4 951 m<sup>2</sup>. D'autres travaux connexes tels que l'aménagement d'un poste de pompage, d'un cabanon pour l'alimentation électrique, de prolongation d'une conduite sanitaire serait aussi effectués. Le coût du projet est estimé à près de 3,2 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 31 janvier 2017)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

- la mise en place d'une station de lavage des bateaux pour contrôler les espèces aquatiques envahissantes ;
- l'inventaire des espèces floristiques présentes sur les bandes riveraines ;
- la possibilité de végétaliser les bandes riveraines après les travaux.

## Les activités d'information et de communication

### Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale d'Alma <i>Accès Internet gratuit</i>	500, rue Collard Ouest

### Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
1 <sup>er</sup> février 2017	Le Quotidien	
2 février 2017	Journal de Québec	
2 février 2017	Journal de Montréal	
17 février 2017	Le Quotidien	

### Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
31 janvier 2017 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Saguenay-Lac-Saint-Jean	239	Site Web et compte Twitter du BAPE 1 005 abonnés
21 février 2017 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 1 033 abonnés

## La séance d'information

Date	Mardi 21 février 2017
Lieu	Salle du conseil de l'Hôtel de ville d'Alma
BAPE : Animation	M <sup>me</sup> Diane Paquin, directrice des communications
Accueil et prise de notes	M. Denis Bergeron, membre
Promoteur	M <sup>me</sup> Virginie Brisson, directrice générale du Centre de villégiature Dam-en-Terre M. Jean Lavoie, WSP Canada inc.
Assistance	9 personnes
Durée	Une heure

## Les relations de presse

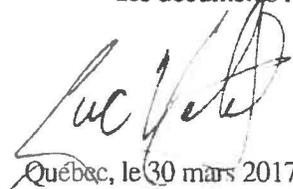
Un journaliste du journal *Le Quotidien* était présent lors de la séance d'information du 21 février 2017.

## La revue de presse

Le communiqué annonçant la séance d'information a été repris par le portail *Le Lézard*, dans le journal *Le Quotidien*, par la station radiophonique *Énergie 102,3 FM* et l'hebdomadaire *Le Lac Saint-Jean*.

## Les communautés autochtones

Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'apprendre que la communauté de Mashteuiatsh a été informée du projet et a reçu du ministère, l'avis de projet, la directive, l'étude d'impact et l'étude de potentiel archéologique. La communauté a accusé réception des documents mais n'a formulé aucun commentaire à ce jour.



Québec, le 30 mars 2017

Luc Nolet, conseiller en communication, chargé du dossier  
En collaboration avec Denis Bergeron, membre du BAPE